



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Compte rendu des délibérations du conseil municipal
Séance du 17 juin 2009

Le 17 juin 2009, à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient

- **présents** : mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Michèle Picot, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette, Jean-Bernard Vecchiato.
- **absentes excusées sans pouvoir** : mesdames Valérie Foubert, Michèle Ségalas.

Secrétaire de séance : madame Brigitte Del Regno.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Site Vilcontal ;
- Règlement location salles communales ;
- Plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- Délégués listes électorales ;
- Délégué suppléant accès handicapés (Gave et Coteaux) ;
- Personnel communal : renouvellement CAE^a à l'école
- Téléphonie mairie
- Établissement public foncier local (ÉPFL) ;
- Achat matériel de peinture ;
- Budget : subventions aux associations ;
- Voirie :
 - Aménagement rue de l'École et feux tricolores, CD 37, etc.,
 - Passage dans le domaine public : impasse du Canal ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire propose, avant de formellement relancer ce dossier, que chaque conseiller se réapproprie les informations qui leur avaient été transmises en début d'année. Une séance spécifique sur ce sujet sera organisée prochainement.

2. SITE VILCONTAL

Pour que chaque conseiller soit au même niveau d'information, le diaporama qui a été visionné au cours de la réunion de l'ensemble des conseils municipaux des communes associées à Gave et Coteaux, lors du rassemblement du samedi 6 juin 2009, est repassé en séance.

3. RÈGLEMENT LOCATION SALLE

Le règlement préparé par monsieur Victor Dudret avait été transmis à chaque conseiller le 13 avril 2009, pour critique, avis et modifications éventuelles.

Monsieur le maire ayant souhaité que soit ajoutée une précision quant au mode de paiement (exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor public), la modification est réalisée en séance.

Le règlement proposé est ainsi adopté. Monsieur Dudret transmettra les fichiers définitifs aux membres du conseil et au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais.

^a CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi.

4. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur Victor Dudret a transmis à l'ensemble des conseillers deux documents émis par le ministère de l'Intérieur qui portent sur l'élaboration du plan communal de sauvegarde :

- **le memento** (transmis le 6 avril 2009) présente le rôle du maire dans l'organisation de la sécurité civile et l'outil "plan communal de sauvegarde" ;
- **le guide d'élaboration du PCS** (transmis le 30 avril 2009) est un guide pratique destiné au chef de projet et à son équipe. Il a été conçu pour les accompagner pas à pas dans la démarche. Toutes les étapes sont détaillées avec des fiches contenant de nombreux conseils et exemples.

Il appartient à chaque conseiller de s'approprier les documents transmis. Le groupe de travail, piloté par monsieur Carrère, et composé de mesdames Del Regno et Foubert et de messieurs Barberou, Benech, Dudret, Iriart, Izard et Vecchiato se réunira le 30 juin 2009 à 20 h 00 pour lancer le projet.

5. DÉLÉGUÉS LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques a désigné monsieur **Georges Cazala-Claverie** pour remplir les fonctions de délégué de l'administration pour la formation et les révisions des listes électorales politiques de la commune.

Monsieur le président du Tribunal de Grande Instance de Pau a, quant à lui, désigné :

- délégué titulaire : monsieur **Jean-Pierre Lahourquette** ;
- délégué suppléant : monsieur **Paul Berné**.

6. COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉS

Au cours de la séance du 30 mars 2009 du conseil communautaire de Gave et Coteaux, la composition de cette commission a été définie après lecture d'une correspondance de monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques. Tous les maires de la communauté de communes seront membres de cette commission et disposeront d'un suppléant désigné parmi les conseillers municipaux de leur propre commune.

Monsieur Jean Carrère étant donc délégué titulaire, il est procédé à la désignation de madame Brigitte Del Regno en tant que déléguée suppléante à cette commission.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1. Renouvellement CAE à l'école

Le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction du contrat concernant **mademoiselle Isabelle Negrao**, sous réserve que le conseil municipal de Narcastet approuve la participation pour moitié, selon l'usage à poursuivre, aux charges afférentes à ce poste.

Monsieur le maire se rapprochera du "Pôle emploi" pour valider ce recrutement.

7.2. Personnel saisonnier

Pendant les vacances scolaires, monsieur le maire propose de prendre sous contrat, pour la période couvrant les mois de juin/juillet, monsieur Sylvain Marquès pour une durée de cinq semaines.

Le conseil municipal donne son accord.

8. TÉLÉPHONIE MAIRIE

Monsieur Victor Dudret a réalisé une étude sur les systèmes d'information et de communications de la mairie (Internet, téléphonie fixe, télécopie et téléphonie mobile) et a proposé une modernisation de ces systèmes avec l'objectif d'une meilleure performance (mise en place de l'administration électronique en particulier) et d'une réduction des coûts.

Cette étude a été transmise à l'ensemble des conseillers le 10 mai 2009.

La synthèse est présentée en séance et le logigramme décisionnel est commenté : un choix est à retenir quant à la téléphonie mobile pour obtenir un retour d'investissement significatif. Le bureau communal se réunira avant le prochain conseil pour évaluer les conséquences de la décision à prendre.

9. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (ÉPFLL)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par 22 voix pour et 10 contre (les 7 représentants d'Assat et 3 délégués de Narcastet sur 4) de la communauté de communes Gave et Coteaux d'adhérer (adhésion de principe) à l'ÉPFLL.

Il rappelle que, dans les domaines de la programmation de l'habitat et du développement économique, cet établissement constitue un outil d'intervention au service des collectivités pour leur permettre d'établir des projets en acquérant en leur nom les terrains et bâtiments nécessaires avec rétrocession après un délai maximum (4 ans en moyenne).

Il conviendra d'attendre la décision de l'ÉPFLL du Pays Basque pour savoir si cet organisme accepte d'étendre son espace de compétences jusqu'en Béarn.

10. ACHAT MATÉRIEL DE PEINTURE

Monsieur Jean-Pierre Barberou rend compte des recherches conduites sur ce type de matériel auquel il a associé l'achat d'un groupe électrogène pour assurer l'autonomie de travail de notre employé communal (peinture, soudure, nettoyage).

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition des matériels présentés.

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après examen de leurs comptes et de leurs demandes, les montants des subventions aux associations locales sont débattus.

Les subventions accordées à l'unanimité sont les suivantes :

- Association sportive Mazères-Uzos-Rontignon : 3500 €,
- Caisse des écoles de Rontignon : 2 550 €,
- Centre communal d'action sociale de Rontignon : 740 €,
- Club "les deux sources" : 565 €,
- Comité des fêtes de Rontignon : 3 100 €,
- OCCE^a - coopérative scolaire de Narcastet : 400 €,
- OCCE - coopérative scolaire de Rontignon : 925 €.

La subvention accordée à l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Rontignon, d'un montant de 489 euros, ne l'a pas été à l'unanimité (9 voix pour, 4 voix contre).

En ce qui concerne l'association sportive et culturelle Uzos-Rontignon (ASCUR), il apparaît que les sections de cette association s'autofinancent, qu'elle a dégagé l'an dernier un excédent comptable et que sa trésorerie est largement pourvue. Aussi, constatant l'absence de projet spécifique pour l'année en cours, le conseil municipal décide-t-il, pour cette année, de ne pas attribuer de subvention.

12. VOIRIE

Plusieurs travaux de voirie débutent ou vont débuter dans la commune :

- Les travaux préparatoires au changement des feux tricolores et au remplacement de l'automate ont débuté ;
- Le tracé pour l'aménagement de la rue des Écoles sera préparé début juillet, les travaux en régie seront réalisés pendant les mois d'été (sécurisation des accès à l'école et au foyer, création d'un espace parking, signalisation horizontale et verticale) ;
- Le parking du stade étant désormais accessible en permanence, la signalétique sera commandée et mise en place dès que possible ;
- L'enfouissement des réseaux électriques, au bourg, à l'entrée ouest sur le CD 37, a également débuté.

13. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Pour permettre le classement dans le domaine public communal de l'emprise de l'impasse du Canal, une délibération doit être prise par le conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 janvier 1987 par laquelle le conseil municipal avait décidé, après enquête publique, le classement dans le domaine public communal de la voie du lotissement Gourrat (impasse du Canal), parcelle de 451 m² cadastrée AD 95 appartenant à madame Gourrat épouse Pradier Michèle.

Il expose que le transfert de cette propriété n'a jamais été effectué et qu'il convient d'acquérir ladite parcelle à titre gratuit après accord du particulier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de régulariser la situation antérieure et de procéder à l'acquisition à titre gratuit.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1. Travaux à la salle de sports

Monsieur le maire informe le conseil du démarrage des travaux à la salle des sports. La partie toiture sera réalisée après les fêtes et la fin de l'année scolaire pour éviter de gêner l'école et les associations. Néanmoins, certains travaux pourraient déborder sur le mois de septembre.

14.2. Très petite section à l'école de Rontignon

Madame Vayssier, première adjointe et chargée des questions scolaires rend compte du dernier conseil d'école où elle participait avec madame Bor. Elle signale le souhait du personnel enseignant d'autoriser la rentrée des enfants à partir de l'âge 2 ans. Après débat, le conseil municipal constatant que ce souhait n'est pas conforme au règlement intérieur en vigueur et que les conditions à réunir pour accueillir des enfants de deux ans au groupe scolaire ne sont pas réunies, émet un avis défavorable à cette modification de l'âge de rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 23 H 30.

^a OCCE : office central de coopération à l'école. Association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, il fédère la vie et l'action pédagogique des coopératives scolaires et foyers coopératifs.